

L'entretien de sa concession

L'entretien des concessions est de la responsabilité des familles. Cet entretien doit être réalisé en utilisant des produits respectant l'environnement.



Un désherbage sans produits chimiques

Les agents du service décès cimetières entretiennent les six cimetières de la ville de Brest par des techniques de désherbage manuelles, mécaniques et thermiques.

Ces méthodes durables, soucieuses et respectueuses de la qualité de l'eau, de la santé et de la biodiversité demandent aux agents plus de temps de mise en œuvre et d'intervention car les herbes repoussent plus vite.

Le choix de ces pratiques est conforté par une réglementation plus contraignante envers l'usage des pesticides. Cette législation concerne les collectivités, mais aussi les particuliers.

Des allées engazonnées

La bonne alternative aux produits chimiques et au désherbage est l'engazonnement des allées.

Le plaquage de gazon offre :

- > une implantation rapide
- > une bonne résistance au piétinement
- > une bonne tenue en zone ombragée
- > permet une gestion simplifiée avec le passage de la tondeuse
- > et valorise l'aspect général du carré et les monuments funéraires

Le programme d'engazonnement (2015-2019) concerne 70% des carrés sur l'ensemble des six cimetières, il est consultable dans les cimetières et les mairies de quartier.

A ce jour près de la moitié des carrés engazonnables le sont.

Contact

Etat-civil Décès-Cimetières - Hôtel de ville

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest Cedex 2

☎ 02 98 00 80 80

@ deces-cimetieres@mairie-brest.fr

Commentaires



Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Adresse mail : (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

Votre commentaire sera publié après avis du webmaster du site.

 EFFACER  ENVOYER

Dernière mise à jour le : **23 juin 2020**



HÔTEL DE METROPOLE
24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :
Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)
Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834

29238 Brest cedex 2

Tel. : 02 98 00 80 80

www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h30